

Interpellation**Quelle politique du logement pour Delémont?**

Se loger est un besoin fondamental... qui n'est pas si facile à satisfaire ! La ville de Delémont, en tant que capitale cantonale et centre régional, présente tout une série d'atouts qui en font un lieu de résidence attractif (emplois, activités et infrastructures culturelles et sportives, offre commerciale, transports publics, etc.). Or, qui dit lieu de résidence attractif dit forte demande, ce qui se traduit dans les prix de l'immobilier : se loger à Delémont coûte plus cher que dans les communes voisines. Il n'est donc pas rare que des personnes souhaitant habiter à Delémont se voient contraintes d'y renoncer. C'est assurément une perte pour la commune.

Ce problème est reconnu de longue date, et figure notamment en bonne place dans le Plan d'aménagement local (PAL) de 1997, toujours en vigueur, qui indique que « l'offre de logements à des prix raisonnables constitue un élément-clé de l'attractivité de la ville et un moyen sûr d'augmenter sa population ». Le même PAL envisageait donc notamment l'« encouragement à la construction et la mise à disposition de logements à loyer modéré ». Le Conseil communal dans sa composition actuelle, cependant, envoie des signaux contradictoires quant à sa volonté en matière de politique du logement. D'un côté, il nous assure dans son rapport 2012 sur l'activité générale de l'Administration communale que « la volonté demeure, à moyen terme, de réaliser des logements sociaux mixtes à Delémont » (Rapport 2012 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale, p. 24). Mais d'un autre côté, nous ne voyons pas quelles actions sont mises en œuvre ni même prévues afin de concrétiser cette volonté. Au contraire, nous analysons plutôt les récentes ventes de terrains communaux, tout comme la proposition de vente du bâtiment de la route du Domont 21, comme un désengagement de la commune en la matière.

Pour clarifier les intentions du Conseil communal en matière de politique du logement, nous le prions donc de répondre aux questions suivantes.

En ce qui concerne les objectifs du Conseil communal :

- La politique du logement reste-t-elle une priorité du Conseil communal ?
- Le logement « à des prix raisonnables » reste-t-il une priorité du Conseil communal ?

En ce qui concerne le marché du logement à Delémont, comment le Conseil communal juge-t-il pour ces dernières années :

- la proportion de logements destinés à la vente en PPE et à la location ?
- le niveau des prix des logements et l'évolution des prix de l'immobilier ?

En ce qui concerne les propriétés communales :

- Quels bâtiments en mains communales sont destinés au logement ? Comment a évolué ce parc immobilier ?
- Quels terrains en mains communales sont destinés au logement ? Comment a évolué ce parc foncier ?

En ce qui concerne les actions envisagées :

- Le Conseil communal envisage-t-il des mesures dans la gestion et le développement de son parc immobilier et foncier ?
- Le Conseil communal envisage-t-il de nouvelles collaborations avec les coopératives de logement déjà présentes à Delémont ou d'autres coopératives ?
- Le Conseil communal entend-il aborder la question du logement à prix abordables lors de négociation avec des promoteurs privés ?
- Comment le Conseil communal entend-il assurer la coordination au niveau politique, mais aussi administratif, sachant que les questions de logement touchent le Service des affaires sociales, de la jeunesse et du logement, le Service des finances ainsi que le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ?
- Le Conseil communal entend-il réserver une place importante à la thématique du logement dans la révision du PAL ? Envisage-t-il dans ce cadre de définir des mesures d'aménagement du territoire afin de favoriser la production de logements à prix modérés ?

Pour le groupe PS,
Jude Schindelholz

(Signatures)

Ep...
R. Brand
C. Louis

Mani